

**ASSOCIATION FRANÇAISE
POUR LA RECHERCHE EN DROIT ADMINISTRATIF**



158 rue Saint-Jacques 75005 Paris

**Assemblée générale
16 juin 2016**

Le jeudi 16 juin 2016 à 15h Amphi Trudaine – Ecole de droit – Université d'Auvergne/
Clermont-Ferrand.

I – Rapport d'activité 2015-2016

La Présidente prend la parole et dresse le rapport d'activité 2015-2016.

I.1 Adhérents et adhésions

Après 9 années d'existence, le nombre d'adhérents à l'AFDA a fortement diminué et se situe aux environs de 42 adhérents, sans compter une dizaine d'adhésion au cours du colloque de Clermont.

Comme il en est depuis l'origine, la composition de notre association est très largement dominée par le public universitaire (qu'il s'agisse d'enseignants-chercheurs ou de doctorants). Mais un certain nombre de soutiens non universitaires sont à signaler.

Le trésorier a effectué cette année un important travail de prise de démarchage et de relance des labos, qui s'est avéré fructueux.

Evoquant un dernier point matériel, la présidente indique qu'elle reçoit de temps à autre des demandes de confirmation de ce qu'une adhésion est bien enregistrée ou une cotisation encaissée. Il est vrai que l'association n'accuse pas automatiquement réception des adhésions et cotisations. Le travail bénévole du trésorier est en soi suffisamment prenant pour qu'il ne lui soit pas demandé une telle chose. Il convient donc de considérer l'encaissement du chèque de cotisation, attesté par les relevés de compte bancaire, comme valant adhésion ou renouvellement de l'adhésion. Il convient aussi d'être patient car le trésorier ne passe pas tous les jours à l'Institut Cujas relever les chèques et les encaisser. Un certain laps de temps peut donc s'écouler entre l'envoi d'un chèque et son encaissement.

I.2 Site internet et outil de diffusion

Evidemment, plus le site contiendra d'informations utiles, plus il sera visité. Le président renouvelle pour cela ses appels antérieurs à une communication à l'AFDA de tout ce qui, dans la vie des laboratoires de droit administratif, est susceptible d'intéresser la communauté des administrativistes (séminaires, colloques, conférences, soutenances de thèses, etc).

Après le départ de D. Girard, le site a été repris en mains par Monsieur Arnaud Duranthon, jeune docteur de l'Université Toulouse 1. La présidente remercie Monsieur Duranthon pour le temps qu'il consacre au site, sa compétence et son efficacité.

I.3. Les activités

S'intéressant ensuite au bilan de l'année écoulée (2015-2016), la présidente constate qu'il marque le maintien des diverses activités lancées progressivement par l'AFDA depuis sa création en 2006 : le colloque de juin et la journée d'études de l'automne, le Printemps de la jeune recherche, le prix de thèse de l'AFDA, le prix Rivero décerné en collaboration avec l'AFDC.

Les actes du colloque de Lyon 2016 sur *Le juge judiciaire* sont parus début 2016 dans la collection Thème et commentaires chez Dalloz.

Le Printemps de la Recherche consacré à Roger Bonnard est paru au numéro 1 2015 de la RFDA, fidèle à sa tradition et à son soutien.

La journée d'études de décembre 2015 s'est déroulée à Paris sur le thème de la thèse en droit administratif et est en voie de publication à la RFDA.

L'AFDA va par ailleurs décerner son prix de thèse 2016, dont la remise aura lieu postérieurement à l'Assemblée générale, et ici même.

Le jury réuni pour attribuer ce prix 2016 était composé de Mme le Professeur **Jacqueline Morand-Deviller – présidente, Anne Jacquemet et Anémone Cartier Bresson, ainsi que des Professeurs Charles André Dubreuil, Michel Degoffe, et Simon Gilbert.**

La présidente les remercie de leur disponibilité et du soin apporté à la détermination du lauréat 2016. La présidente remercie tout particulièrement Simon Gilbert et M. Doat d'avoir organisé le déroulement de ce prix.

Réuni début juin dernier, le **prix de thèse 2016 a été attribué hier à Mme Jeanne de Gliniasty pour sa thèse portant sur *Les théories jurisprudentielles en droit administratif*, soutenue à l'Université de Cergy-Pontoise le 6 octobre 2015 sous la Direction de P. Chrestien.**

Le succès rencontré par les premières éditions du Printemps de la Jeune Recherche à Montpellier, Bordeaux, Grenoble, Toulouse, Strasbourg, Paris et Lyon a permis de poursuivre cette intéressante initiative. La présidente remercie le Professeur Benoît Plessix d'avoir pris en charge une fois encore l'organisation de la sélection des candidatures pour le 8^{ème} Printemps

de la recherche (2016) consacré à Roger Latournerie. Nous remercions le jury, composé des professeurs P. Delvolvé, B. Plessix, Simon Gilbert (qui assure la présentation) et F. Melleray.

Tous les projets évoqués n'auraient pu progresser, voire aboutir, sans l'énergie et la disponibilité des membres du conseil d'administration. Malgré l'éloignement géographique, malgré les charges universitaires, le président souligne la permanence du travail collectif. Grâce à des réunions et aux échanges électroniques incessants, chacun des membres du conseil d'administration a pu participer à la réflexion et à l'élaboration des projets ; chacun a également accepté d'assumer une part des tâches administratives et matérielles.

Plus spécialement, le président remercie au nom de l'AFDA tous ceux qui ont contribué aux différentes manifestations de l'année écoulée :

- Benoît Plessix pour l'organisation de la sélection des candidatures pour le Printemps de la jeune recherche ;
- Xavier Dupré de Boulois pour l'organisation de la journée d'études de décembre ;
- Simon Gilbert et M. Doat pour l'organisation du prix de thèse 2016 ;
- Et SURTOUT nos collègues Ch.A Dubeuil et A. Jacquemet-Gauché pour l'organisation du colloque de Clermont

Quelques informations sur ce colloque. Il s'agit d'un colloque dont la quasi totalité est prise en charge par l'université qui nous accueille.

L'AFDA a pris en charge une partie des frais.

Seront particulièrement remerciés pour leur soutien financier :

- L'Ecole de Droit de l'Université d'Auvergne et son Doyen Christine Bertrand ;
 - Le Centre de Recherche Michel de l'Hospital, dirigé par Monsieur le Professeur Jean-Baptiste Perrier, ainsi que Madame Audrey VITALIEN-CHARBONNEL, qui a pris en charge les aspects pratiques de cette manifestation ;
 - La Ville de Clermont-Ferrand ;
 - Le Département du Puy de Dôme ;
 - La Région Auvergne
-
- Côté « éditorial », l'AFDA remercie la RFDA en la personne de ses directeurs P. Delvolvé et P. Bon pour le soutien apporté à la publication de la jeune recherche et à la journée d'études de décembre. Notre éditeur, Dalloz, est également à l'honneur ici.

Un mot de remerciement enfin à tous les intervenants, qui contribuent chaque année à la qualité des colloque de l'AFDA.

Soumis au vote, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Comme chaque année, la présidente adresse des remerciements appuyés à Simon Gilbert, notre nouveau trésorier, pour la gestion des (maigres) ressources de l'association.

II – Rapport financier 2015-2016.

Le président donne la parole sur le deuxième point de l'ordre du jour à Simon GILBERT, trésorier de l'AFDA.

Comme l'année précédente, l'AFDA détient un « compte courant association » au CIC, Crédit industriel et commercial (agence du Panthéon).

1. Recettes.

Cette année encore, les recettes de l'Association sont uniquement constituées par les adhésions de ses membres. La majorité des adhésions sont celles d'un montant de 30 euros ou, en raison du nombre d'étudiants adhérents, celles d'un montant de 10 euros, nombreuses dans les nouvelles adhésions ou dans les renouvellements d'adhésions ; quelques-unes sont de 75 euros (il s'agit des membres bienfaiteurs).

On note, cette année, 45 adhérents (personnes physiques) – même si les chiffres définitifs devraient être supérieurs car il manque certains documents d'adhésion annoncés mais non reçus ; ce chiffre est beaucoup plus faible que les années passées, le nombre d'adhérents ayant été divisé par deux.

Quant aux laboratoires de recherches, dont le soutien est très précieux en raison de leur faculté de contribution [l'adhésion des personnes morales est de 250 euros], 3 ont adhéré, et déjà versé leur cotisation et 5 sont en train d'adhérer.

Au jour du 16 juin 2015, le solde du compte courant de l'Association – en intégrant les chèques des adhésions qui n'ont pas été déposés à la banque et qui ont été reçus avant le 16 juin -, s'élève à **5519 euros**.

Ce montant n'intègre pas certaines dépenses (1000 euros pour le prix de thèse, fonctionnement du site Internet [environ 112 euros] et 2500 EUROS qu'il convient de reverser à l'université de Clermont-Ferrand au titre de la participation de l'AFDA à l'organisation du colloque. Il n'intègre pas les sommes d'argent correspondant aux adhésions imminentes de 5 laboratoires, ce qui représentera 1250 euros.

On peut noter que l'essentiel des adhérents cotisent au moment du colloque annuel de juin, alors que l'AFDA doit participer au financement de la journée de décembre et engager des dépenses importantes dès avril/mai pour l'organisation du colloque annuel. Le trésorier attire l'attention sur la nécessité de payer sa cotisation annuelle dès les mois de septembre-octobre.

2. Dépenses

Outre les dépenses susvisées (**prix de thèse**), on note diverses dépenses courantes telles que les frais d'assurance (MACIF : 360, 13 euros ; payé en avril 2015) ou de fonctionnement du site internet (Gandi.net 112 euros).

Une fois que ces dépenses auront été prises en charge, **il devrait rester environ 1907 euros**.

S'agissant du colloque de Clermont organisé par l'université de Clermont, un système de financement identique à celui utilisé pour les colloques de Nancy, Montpellier, Bordeaux,

Grenoble, Toulouse, Strasbourg et Lyon a été utilisé. Il s'agit essentiellement d'une contribution financière du centre de recherche d'accueil du colloque.

Soumis au vote, le rapport financier est accepté à l'unanimité.

III – Election d'un nouveau conseil d'administration

Quatorze candidatures ont été reçues dans le délai imparti :

1. Monsieur le Professeur Benoît Plessix, Université Paris II
2. Monsieur le Professeur Xavier Dupré de Boulois, Université Paris I
3. Monsieur le Professeur Simon Gilbert, Université Paris XII
4. Madame Thiphaine Le Yoncourt, Université Rennes I
5. Madame la Professeure Pascale Idoux, Université de Montpellier I
6. Madame la Professeure Delphine Costa, Université d'Aix-Marseille
7. Monsieur le Professeur Sylvain Niquège, Université de Bordeaux
8. Madame Anne-Laure Girard, Université de Poitiers
9. Monsieur le Professeur Gweltaz Eveillard, Université de Rennes I
10. Madame la Professeure Caroline Chamard-Heim, Université Lyon III
11. Monsieur le Professeur Charles-André Dubreuil, Université de Clermont-Ferrand
12. Monsieur le Professeur Norbert Foulquier, Université Paris I
13. Monsieur le Professeur Clément Chauvet, Université de Bretagne Occidentale
14. Monsieur le Professeur G. Eckert, Université de Strasbourg

La présidente rappelle les termes des statuts :

« L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 8 à 15 membres, élus pour 5 ans par l'assemblée générale » (art. 9) ;

« Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les abstentions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité » (art. 8).

Le Règlement Intérieur dispose quant à lui que :

« L'assemblée désigne les membres du conseil d'administration. Sont élus les candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix et au moins un tiers des suffrages exprimés. Si l'ensemble des postes à pourvoir ne l'est pas au terme du premier tour de scrutin, un second tour de scrutin est organisé si l'assemblée générale se prononce en ce sens.

Les scrutins s'opèrent à main levée sauf :

- en cas de demande de scrutin secret par le conseil d'administration ou par le quart des membres présents.

- pour l'élection des membres du conseil d'administration

Le vote par procuration est autorisé. Nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs ».

Il est donc procédé à l'élection des membres du conseil d'administration à bulletin secret. Chaque adhérent à jour de ses cotisations peut y prendre part personnellement ou avoir donné procuration à un autre adhérent, également à jour de ses cotisations, pour voter en son nom. Chaque adhérent va recevoir un bulletin sur lequel ont été imprimés les noms des 14 candidats. Pour voter, il suffit de rayer, le cas échéant, les noms des candidats dont l'élection n'est pas souhaitée et de glisser le bulletin dans l'urne, après vérification de la régularité de l'adhésion du votant pour l'année 2015-2016.

Seront élus les candidats recueillant le plus grand nombre de voix et au moins un tiers des suffrages exprimés. Si chacun des 14 candidats recueille ainsi un tiers des suffrages, ils seront tous élus puisque le nombre de candidats est inférieur au nombre maximum de membres du conseil d'administration (14)

Après dépouillement des suffrages régulièrement exprimés, tous les candidats sont élus.

La présidente indique que le Conseil d'administration doit se réunir dans la foulée de son élection afin de pourvoir à l'élection du bureau de l'Association, lequel comprend, selon l'article 9 des statuts, un président, professeur des universités ; deux vice-présidents ; un secrétaire général et un trésorier. Cette élection se fait, parmi les membres du conseil d'administration, à bulletin secret. Son résultat sera rendu public au plus tard le lendemain matin au début de la seconde journée du colloque.

Les projets ne manquent pas pour l'avenir, mais relèvent de la nouvelle équipe élue ce jour.

D'ores et déjà ont été décidés :

La journée d'études qui se tiendra en janvier 2017 à Grenoble sur le thème du droit administratif électoral.

Le colloque de juin 2017 aura lieu à Rennes sur le thème des méthodes.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 17h.